

Écrit par NPA

Dimanche, 22 Mars 2020 21:23 - Mis à jour Dimanche, 05 Avril 2020 10:23

---



« Quand certains imaginent un monde nouveau du fait du corona virus ;  
Quand le « rester chez soi » est le mot d'ordre national ;  
Quand les déplacements pour motif de santé, motif familial impérieux sont autorisés, que même les bébés  
Que deviennent les Droits des femmes à obtenir selon la loi une IVG, dans les délais légaux, à proximité  
Certains établissements hospitaliers et certains centres de planification n'assurent plus leurs missions »

Des mesures d'urgence doivent être prises car les IVG ne peuvent attendre plusieurs semaines

- Maintien obligatoire de l'activité d'IVG et de fourniture de contraceptifs, selon des modalités adaptées ;
- Fourniture de masques et de gels hydro-alcooliques aux structures concernées ;
- Que le délai pour pratiquer une IVG soit allongé du nombre de semaines que durera le confinement ;

- Que toute femme demandant une IVG dans la période actuelle trouve une solution de proximité, quel que soit le lieu de résidence, la couverture maladie, avec ou sans droit au séjour.

Les droits des Femmes n'ont pas à payer le prix de la crise sanitaire ou économique ! »

Collectif Avortement : les femmes décident !

<http://avortement europe.org/>